

annoncer que lorsque le bill serait soumis au comité le Gouvernement serait disposé à retentir une modification aux termes de laquelle le projet de loi porterait que la loi resterait en vigueur pour trois ou cinq ans, je ne doute pas que le débat se terminerai sans retard.

On nous a dit que si la CCF arrivait au pouvoir à la suite des prochaines élections, —événement sur l'éventualité duquel je n'entends pas me prononcer,—il se pourrait qu'on utilise ces pouvoirs de telle ou telle façon. Je tiens à dire, bien entendu, que si la CCF arrivait au pouvoir après les prochaines élections générales, elle se comporterait précisément de la même façon que n'importe quel autre gouvernement démocratique et parlementaire.

Des gouvernements travaillistes et socialistes-démocrates sont bien arrivés au pouvoir dans divers pays: Norvège, Suède, Danemark, Royaume-Uni, sans parler de ma propre province, la Saskatchewan. Ces gouvernements, on me permettra de le dire, ont été plus démocratiques que n'importe quel autre des régimes qui les avaient précédés: libéraux ou conservateurs. En vérité, ils se sont montrés ultra-démocratiques. C'est même dans ces pays que des gouvernements d'une obédience voisine de celle de la CCF ont souscrit aux recueils des lois des mesures garantissant les droits civils et personnels. Il suffit de consulter les statuts de la Saskatchewan ou ceux du Royaume-Uni, de la Norvège, de la Suède ou du Danemark pour se rendre compte que c'est vrai. Affirmer que nous envisageons de renverser les institutions démocratiques est, de toute évidence, faux et mauvais.

Je me permets de poser une question à mes honorables amis. Qu'arrivera-t-il si cette loi reste inscrite dans nos statuts et si un gouvernement conservateur est au pouvoir après les prochaines élections? La Chambre ou le pays ont-ils oublié ce qu'a fait le gouvernement conservateur Bennett de 1930 à 1935? Le Gouvernement a-t-il oublié la carte blanche législative qui a permis au gouvernement Bennett de refuser tous les droits démocratiques à de nombreuses gens du pays? La population du Canada a-t-elle oublié l'administration du gouvernement conservateur durant les années où M. Bennett a siégé ici et où, aux questions de l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) et de l'ancien député, M. Ilsley, il a reconnu que, par la loi qu'il avait adoptée, le gouvernement conservateur avait donné à certaines institutions financières du pays le droit et le pouvoir de présenter de faux états financiers afin d'induire en erreur la population du Canada et de lui faire croire que leur situation était meil-

leure que celle dans laquelle elles se trouvaient. Avons-nous oublié cela? Aux amis qui siègent à ma droite, je conseille de revoir la conduite du parti conservateur durant les années de 1930 à 1935 et de la comparer à ce qui s'est passé dans notre pays depuis quelques années.

Je dis à mon très honorable ami, le ministre de la Production de défense, que les élections sont aléatoires. Si cette loi est insérée dans nos statuts sans restriction aucune, il n'est pas impossible qu'un gouvernement conservateur prenne la direction du pays après les prochaines élections et utilise cette loi comme le régime Bennett a utilisé, dans les années 30, celle dont j'ai parlé. A tous points de vue, il vaudrait beaucoup mieux qu'une limite de temps fût prévue à l'égard de cette loi.

Je propose donc au Gouvernement qu'il y voie lorsque nous étudierons le bill en comité. Nous assistons actuellement à un combat d'opinions entre l'opposition officielle et le Gouvernement à propos de la deuxième lecture du projet de loi. Je suis en faveur de la deuxième lecture de ce projet de loi. Mais, quand nous aurons appuyé le principe à la base du bill en faisant subir la deuxième lecture à ce dernier, on devrait appliquer la formule que j'ai proposée.

Quel est le principe à la base du bill? Il est d'autoriser le ministre et le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour que le pays puisse poursuivre ses initiatives de défense à l'heure actuelle. Vu le climat international actuel, le Gouvernement devrait être autorisé à ordonner que certaines matières soient dirigées là où elles sont nécessaires à la défense du pays. Tous les partis, je pense, sont d'accord sur ce point.

En passant, je dirai que, mes collègues et moi, nous sommes d'avis que les industries essentielles à la défense nationale ne devraient pas fonctionner en vue des bénéfices, mais elles devraient appartenir à la population du pays et être exploitées par l'entremise de sociétés de la Couronne représentant le peuple canadien. Voilà notre attitude. Mais il n'est pas question de cela dans le moment. Il s'agit actuellement de savoir si nous donnerons au gouvernement de notre pays le droit de se procurer les matières premières essentielles et d'ordonner que ces matières soient utilisées dans l'intérêt bien compris du peuple en vue d'assurer la défense du pays. Nous sommes disposés à appuyer une telle proposition, bien que, encore une fois, elle n'aïlle pas tout à fait aussi loin que nous le souhaiterions à l'égard de questions de ce genre.

Le ministre me permettra de lui faire remarquer que, si le Gouvernement était prêt à accepter que la loi sur la production de dé-